



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 32033

Texte de la question

M. Axel Poniatowski interpelle M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de la formation des gynécologues médicaux. Depuis 1986, les gynécologues médicaux ne sont plus formés et seuls 1 720 praticiens exercent actuellement. A cet effet, il semble aujourd'hui nécessaire de créer de nouveaux postes d'internes dans cette spécialité. Dans cet esprit, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour pallier cette carence.

Texte de la réponse

Vingt places d'internat ont été ouvertes au concours d'internat de 2003 en gynécologie médicale. Le nombre de places qui pourra, par la suite, être dédié à cette spécialité sera fonction de l'évolution des besoins de santé publique, des travaux de l'observatoire national de la démographie médicale mis en place en juillet 2003 par le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, du nombre de spécialistes formés par l'ancienne filière de gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale, comme des capacités d'accueil des services agréés pour la formation.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32033

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 454

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2728